

**PATRICK CORBIN, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU GAZ (AFG)**

## **RE 2020 : « Notre position est 'oui' à toutes les solutions performantes »**

Dans la discussion sur la nouvelle réglementation thermique, la RE 2020, l'Association française du gaz (AFG) n'entend pas opposer chauffage électrique et chauffage au gaz. « *Nous sommes avant tout contre des chauffages peu performants* », a affirmé au BIP son président, Patrick Corbin. En particulier, l'AFG et d'autres organisations craignent que la RE 2020 ne favorise le retour du chauffage électrique par effet Joule, dit aussi convecteur électrique.



Crédits : Gaël Kazaz

**BIP** Le mois dernier, l'Association française du gaz (AFG) s'est associée à cinq autres organisations<sup>(\*)</sup> pour dénoncer « *une volonté des pouvoirs publics de favoriser le chauffage électrique* » par le biais de la future réglementation environnementale, la RE 2020. Ne craigniez-vous pas qu'on vous reproche de vouloir relancer l'opposition entre chauffage électrique et chauffage au gaz ? Nous ne sommes pas pour une opposition du chauffage électrique et du chauffage au gaz. Nous sommes avant tout contre des chauffages peu performants. C'est ça le point essentiel. Et avec le projet de réglementation thermique tel qu'il est, le retour du chauffage électrique par effet Joule – ou convecteur électrique – est possible. Comprenons-nous bien, nous ne sommes pas contre le chauffage électrique performant à partir de pompes à chaleur performantes.

Et ce n'est pas seul que nous sommes contre. Regardez tous ceux qui sont signataires, beaucoup nous suivent dans cette position. Je rappelle aussi que, lors du Conseil supérieur de l'énergie (CSE), une large majorité a soutenu un amendement pour demander qu'on utilise un coefficient d'énergie primaire basé sur le mix électrique actuel et pas celui de 2035. Nous avons été soutenus par les ONG et les associations de consommateurs présentes au CSE.

(\*) Au côté de l'AFG, on trouve le Comité français butane propane (CFBP), Coénove, Énergies et Avenir, la Fédération française du bâtiment (FFB) le Synasav et Uprigaz

**BIP** La RE 2020 ne chercherait-elle pas au contraire à rééquilibrer ces deux modes de chauffage dans le bâtiment neuf, là où certains ont vu dans la RT 2012, une norme ayant plutôt favorisé le chauffage au gaz naturel ?

C'est clair que la RT 2012 a permis de rééquilibrer les parts de marché entre le gaz et l'électricité. La situation actuelle c'est environ 55 % pour le gaz, 35 % pour l'électricité et 10 % pour les autres modes de chauffage, comme le poêle à bois. Ne disons pas que le gaz est omniprésent. Certes, il a une part importante mais il n'est pas omniprésent. N'oublions pas que l'électricité couvre aussi à 100 % des besoins spécifiques qui ne cessent d'augmenter comme l'éclairage ou l'alimentation de toutes les petites batteries que nous avons dans nos moyens modernes de communication.

Maintenant, pourquoi sommes-nous contre ce projet et contre le chauffage par effet Joule. La première raison est que nous estimons qu'en faisant cela, on va accroître la facture d'énergie des Français. À un moment où le prix de l'électricité augmente, je pense que ce n'est pas bon pour les Français.

La seconde raison, c'est qu'en faisant ce choix-là, on va augmenter la pointe électrique de la France. Si on regarde l'évolution historique de la pointe, il y a une dizaine d'années celle-ci augmentait beaucoup plus vite que la consommation. Ces dernières années, la pointe électrique s'est à peu près stabilisée comme la consommation. C'est aussi une conséquence du fait que les énergies se sont rééquilibrées pour le chauffage. Avec la RE 2020 telle qu'elle se dessine, on va augmenter la pointe à un moment où on remplace des moyens pilotables pour produire de l'électricité par des moyens intermittents. Nous l'avons démontré en mars 2019 : nous estimons que, dans les conditions actuelles, à partir de 2035 il y aura une problématique d'équilibre des réseaux électriques. Pas

tellement parce que la pointe augmentera mais surtout parce qu'on va arrêter des moyens pilotables, et en l'occurrence des moyens de production charbon et nucléaire, et qu'en plus, dans un projet de décret, il est écrit qu'on ne construira plus aucune nouvelle centrale à gaz pour produire l'électricité.

De plus, l'effet sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à moyen terme n'est pas garantie parce qu'on le veuille ou non, tout nouveau chauffage qui se connecte au réseau électrique est alimenté en hiver par une électricité carbonée, qu'elle soit produite à partir de centrale à gaz ou qu'elle soit importée. Et quand elle est importée en période d'hiver, on sait que c'est de l'électricité carbonée. Donc, qu'on ne nous dise pas qu'en faisant ainsi on choisit la voie de la décarbonation tout de suite, ce n'est pas vrai.

La troisième raison, c'est qu'une fois qu'une maison est équipée avec des radiateurs à effet de Joule, le client n'a plus de liberté de choix. Il est obligé de rester à l'électricité parce qu'il n'a pas de boucle à eau chaude, il n'a pas de système de radiateurs, il n'a pas de système de plancher chauffant qui lui permette d'utiliser une autre énergie. Or, à partir d'une boucle à eau chaude, on peut mettre un système basé sur de la biomasse solide, un système au gaz ou un système à partir d'une pompe à chaleur ; on a la liberté de choix. J'ajouterais qu'en termes d'effet sur les émissions de CO<sub>2</sub>, choisir dès maintenant une solution comprenant une boucle à eau chaude vous permettra, dans 15 - 20 ans, lorsque la chaudière sera en fin de vie, de la remplacer par une pompe à chaleur ou un autre système qui sera plus performant sur le plan économique et environnemental à cette date-là.

**BiP** **Un de vos reproches porte sur l'abaissement du coefficient d'énergie primaire de l'électricité, de 2,58 à 2,1. Pourtant, l'Union européenne vient de ramener la valeur par défaut de 2,5 à 2,1 que les États peuvent appliquer. Pourquoi la France ne le pourrait-elle pas ? Et pourquoi s'appuyer sur les perspectives d'évolution du mix énergétique français à 2035 est-elle une mauvaise idée ?**

La recommandation de Bruxelles c'est que chaque pays calcule son coefficient d'énergie primaire à partir de son propre mix énergétique. Dans ce calcul, vous devez appliquer un facteur 3 pour le nucléaire, un facteur 2 pour le thermique et un facteur 1 pour le photovoltaïque ou l'éolien.

Prendre le mix 2035 n'a comme soutien que les électriciens et la filière électrique. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'en se mettant en 2035 on se met déjà dans un scénario où il n'y a plus 75 % de nucléaire mais seulement 50 %, ce qui permet de faire tomber le ratio, en combinant les facteurs, à 2,1.

Mais, plus que le coefficient, ce qui m'inquiète le plus c'est la conséquence. C'est le retour des radiateurs par effet Joule, c'est ça le point essentiel. En favorisant le retour des radiateurs, la France sera à ma connaissance le seul pays à faire cela. Une fois de plus on se distingue. Aujourd'hui, dans les logements neufs des autres pays européens, vous avez effectivement des systèmes électriques mais ce sont des pompes à chaleur performantes.

**BiP** **Mais les électriciens ne parlent pas d'un retour des radiateurs à effet de Joule mais plutôt de chauffage innovant.**

Mais eux, ils mettent dans l'innovation les radiateurs à effet de Joule de 2<sup>e</sup> génération. Seulement pour nous ils ne sont pas suffisamment innovants. J'entends bien que les électriciens en font un combat gaz contre électricité. Mais notre position est 'oui' à toutes les solutions performantes. Il ne faut pas qu'on ouvre la porte aux systèmes non performants du passé et qu'on se retrouve avec des situations comme on a pu en constater. Je tiens à rappeler que, sur ce sujet, les ONG présentes au CSE et les associations de consommateurs partagent notre position car un chauffage peu performant est souvent synonyme de précarité énergétique et le passé nous a instruit. Ce n'est pas une affaire de gaziers, cela va bien au-delà. Dans ce communiqué, il y a quand même la Fédération française du bâtiment (FFB), ce n'est pas un gazier ou un électricien. Ce sont des gens qui construisent.

**BiP** Dans votre prise de position commune, vous critiquez également la révision de la méthode de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> induites.

Tout le problème est de savoir ce que vous reprenez dans l'électricité pour le chauffage. Nous, ce que nous disons c'est que tous les chauffages neufs doivent retenir le contenu CO<sub>2</sub> marginal de l'électricité en hiver puisqu'on ajoute un nouveau système de chauffage au système actuel. Les électriciens nous rétorquent qu'on doit retenir uniquement le niveau moyen annuel, ce qui fait une différence très importante parce que ça lisse complètement et donc vous réduisez très fortement le contenu CO<sub>2</sub> de l'électricité.

**BiP** Au final, tout ce débat autour de la RE 2020 ne pointe-t-il pas une même difficulté dans la politique énergétique française : une efficacité énergétique qui peine à émerger ?

Si on reprend le scénario SNBC [Stratégie nationale bas carbone, ndlr], clairement vous voyez qu'on avance sur deux pieds : l'efficacité énergétique et la décarbonation de l'énergie consommée. En matière d'efficacité énergétique, si on regarde dans le passé, malheureusement, malgré les efforts des constructeurs automobiles, malgré ce qui s'est passé dans le logement neuf, les consommations dans ces deux secteurs n'ont quasiment pas baissé. Les efforts d'efficacité énergétique sont extrêmement difficiles à faire parce que ce sont des millions de décisions individuelles qu'il faut inciter, qu'il faut orienter dans le bon sens. C'est beaucoup plus compliqué que de décider de la construction d'un parc éolien au large de Dunkerque. C'est cela qui est très difficile.

L'efficacité énergétique, même si c'est quelque chose qui est très bon pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ce n'est pas toujours facile à mettre en œuvre. Cependant je pense qu'on ne réussira pas la PPE si on ne fait pas de l'efficacité énergétique. Elle est indispensable mais compliquée à mettre en œuvre.

**BiP** Comment ont réagi les pouvoirs publics à vos arguments ?

Je dirai deux choses. Un, on a quand même une PPE et une SNBC qui électrifient largement tous les usages. C'est ça le point de départ. Deux, si cette décision est prise, on peut dire que le gouvernement l'aura fait contre l'avis d'une très large majorité de parties prenantes. Se pose une fois encore la question : à quoi cela sert de construire des lieux de concertation si lors d'une concertation vous avez une large majorité qui exprime une position et qu'on la balaye d'un revers de main ?

**Propos recueillis par Anne-Marie Kopanski**